

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

## COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission\*

**Commission de l'emploi et de la formation**

Mardi 19 mai 2015

## SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i> .....	1
<i>Organisation des travaux</i> .....	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Henquet, Mme Ryckmans, MM. Drèze, Prévot.....	1
<i>Projet de mission sur la plus-value de la formation en alternance du 14 au 16 juin 2015 en Suisse</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Ryckmans, MM. Drèze, Henquet, Prévot.....	2
<i>Interpellations et questions orales</i> .....	4
<i>Question orale de Mme Baltus-Möres à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'initiative pour l'emploi des jeunes de l'Union européenne »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Baltus-Möres, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation....	4
<i>Question orale de M. Legasse à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le travail intérimaire »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Legasse, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	5
<i>Question orale de M. Henquet à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'objectif de mises à l'emploi au niveau des MIRE et des EFT/OISP »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Henquet, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	6
<i>Question orale de M. Drèze à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le marché relatif à la mission d'édition et de gestion des titres-services »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Drèze, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation .....	8
<i>Question orale de Mme Vandorpe à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le malaise exprimé par le réseau d'alphabétisation « Lire et Écrire » »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Vandorpe, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	9
<i>Question orale de Mme De Bue à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la mise en place des directions territoriales du FOREm »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme De Bue, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	10
<i>Question orale de Mme De Bue à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la modification du décret du 6 mai 1999 relatif à l'Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme De Bue, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	12

*Question orale de Mme Gonzalez Moyano à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les chiffres du chômage en Wallonie »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Gonzalez Moyano, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation..... 13

*Question orale de M. Legasse à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le travail des personnes handicapées »*..... 14

*Question orale de M. Drèze à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'ancienneté barémique des travailleurs APE »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Drèze, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....15

*Question orale de Mme Baltus-Möres à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'organisation de cours en langue allemande pour les installateurs photovoltaïques germanophones »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Baltus-Möres, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. 16

*Question orale de Mme Schyns à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'accès à la plateforme « Wallangues » pour les Wallons non francophones » ;*

*Question orale de Mme De Bue à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le plan Wallangues »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme De Bue, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....16

*Question orale de Mme Baltus-Möres à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la formation en alternance en Région wallonne » ;*

*Question orale de Mme Zrihen à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la formation en alternance »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Baltus-Möres, Mme Zrihen, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation ..... 18

*Liste des intervenants*..... 21

*Abréviations courantes*..... 22

## COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Présidence de Mme Zrihen, Présidente

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

*- La séance est ouverte à 16 heures 45 minutes.*

**Mme la Présidente.** - La séance est ouverte.

### ORGANISATION DES TRAVAUX

*Examen de l'arriéré*

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Henquet.

**M. Henquet (MR).** - Merci pour l'organisation de la belle journée à Eupen, il y a 15 jours, qui était très enrichissante et merci pour les auditions.

Néanmoins, par rapport aux auditions, j'ai un problème de méthodologie et de désignation des personnes auditionnées. Si l'on prend les 10 personnes que nous avons entendues, on peut dire que neuf sur 10 relevaient de la même tendance. C'est principalement des invités du PS ou du cdH, c'est pareil. Même si je trouve que les auditions étaient intéressantes, à force d'entendre les mêmes personnes qui émanent de la même veine, forcément il y a une redondance dans les témoignages.

Trouve-t-on normal que, alors que l'on sait très bien que l'on parle de chômage et de remise à l'emploi, de n'avoir qu'une seule personne ? Je sais que la FEB s'est retirée, mais dans la désignation des personnes invitées, je me souviens que j'avais proposé quelqu'un, M. Prévot avait dit : « Non, pas celui-là », et cetera, mais de quel droit peut-on contrer l'invitation d'un parti ?

D'un point de vue objectif, n'est-il pas plus simple d'appliquer la clé D'Hondt et de dire que s'il y a sept invités, il y en a trois pour le parti socialiste, deux pour le MR, un pour le cdH, un pour Ecolo. Au moins, comme cela, on n'a pas de contrariétés, de contre-indications tout à fait subjectives à l'encontre d'un autre parlementaire qui souhaiterait inviter une autre personne.

Il faut revoir la méthodologie concernant les personnes invitées.

**Mme la Présidente.** - Je prends note de votre remarque.

Je rappelle que nous avons soumis aux trois commissions la possibilité de faire des propositions et que nous avons travaillé par sélection en prenant les dénominateurs communs dans toutes les commissions et les dénominateurs communs aux représentants qui siègent dans cette commission.

C'est clair, que je ne vous contredirai pas. Nous avons ici un volet beaucoup plus social qui a été largement évoqué, plus le volet santé, qui au départ n'était peut-être pas prévu.

Nous avons lancé également l'appel à d'autres interlocuteurs qui n'ont pas pu nous rejoindre aujourd'hui. Prenons le principe que nous avons entamé un travail, nous sommes dans une législature, nous reviendrons sur le sujet et je crois que cela n'a pas été une démarche dans un seul sens. Les autres commissions auraient pu nous faire d'autres propositions, nous aurions pu aussi écrire à d'autres personnes qui n'ont pas réagi, d'autres propositions auraient pu être acceptées. Je le prends comme cela et je vous proposerai – il y aura encore d'autres initiatives semblables – dans ces cas-là, d'élargir le cercle.

Quant à dire que tous étaient d'un seul parti ou identifiés comme faisant partie d'un seul parti, je pense que vous vexez nos partenaires qui sont autour de la table, mais aussi les autres membres de la commission qui nous ont fait le plaisir de nous proposer d'autres noms.

Peut-être qu'il faudra imaginer un peu plus d'ouverture.

La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Ryckmans (Ecolo).** - Madame la Présidente, je suis étonnée de la remarque de M. Henquet. Je pense qu'il n'y a pas eu de redondance. S'il y a eu redondance, je ne les ai pas vues. Il pourra peut-être me les expliquer.

Ce par contre sur quoi je me suis déjà exprimée lors de la commission des trois commissions, c'est bien l'intérêt pour nous d'avancer, de continuer et de réfléchir à des auditions sur les sujets des aides à l'emploi, de la remise à l'emploi, des mécanismes d'emploi dans les différents secteurs.

Au contraire, ces auditions d'aujourd'hui en particulier nous ont montré l'intérêt et l'importance

d'entendre les acteurs du terrain et d'entendre les différents points de vue des employeurs, des différentes associations et autres. Il faut pouvoir travailler encore ici au sein de notre commission de l'emploi et de la formation sur ces aspects-là avec des mécanismes d'audition, à ce moment-là, plus restreints et peut-être plus faciles à organiser.

D'autre part, je voulais signaler – je ne l'ai pas dit tout à l'heure – qu'il y aura aussi des suites, puisque nous allons déposer une proposition de résolution liée directement à la problématique des exclusions des droits au chômage.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Drèze.

**M. Drèze** (cdH). - Je suppose que l'intervention de M. Henquet vise les parlementaires qui ont proposé les noms, mais pas les personnes auditionnées elles-mêmes. Que ce soit clair, parce que je ne voudrais pas qu'à la lecture du rapport des gens se posent des questions. Je serais bien en peine de dire, parmi les gens que l'on a entendus, comment ils votent, d'autant plus qu'ils sont envoyés par leur structure et que ces structures sont pluralistes. J'espère qu'il n'y a pas d'équivoque à ce niveau-là.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Henquet.

**M. Henquet** (MR). - Non, il n'y a pas d'équivoque, je l'ai dit tantôt. Je ne mettais pas en cause la qualité des intervenants, mais j'ai l'impression d'une redondance assez prononcée et que toutes les personnes invitées, 9 sur 10, émanaient pratiquement des mêmes orientations.

Si l'on parle de la remise à l'emploi, les employeurs, les PME, c'est le créneau majeur. N'avoir qu'une seule personne qui représente ce secteur, cela me paraissait peu.

Outre cela, je pense qu'il faut réfléchir à la méthodologie, et j'en resterai là, lorsque l'on désignera, dorénavant, des personnes que l'on doit inviter lors d'auditions.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Prévot.

**M. Prévot** (PS). - Je crois que l'on ne va pas refaire le débat que l'on a eu ici. Juste peut-être dire à M. Henquet que je n'ai pas l'impression que l'on a eu, aujourd'hui, le centre d'étude Émile Vandervelde en face de nous. Les éclairages qui ont été apportés étaient différents.

On peut rediscuter de la méthodologie à l'avenir. Mais je pense, très sincèrement, parce que je sais que c'est votre marotte de vouloir inviter Mme Deconinck, que l'on ne doit pas encore ajouter une socialiste en plus au nombre des intervenants.

La Commission a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine réunion la proposition de résolution

visant à améliorer la qualité d'emploi et le financement du système des titres-services, déposée par Mme Ryckmans et M. Hazée (Doc. 196 (2014-2015) N° 1) et de présenter le rapport de la visite à Eupen sur la formation en alternance en Communauté germanophone - Rapport présenté au nom de la Commission de l'emploi et de la formation par Madame Gonzalez Moyano et Monsieur Drèze (Doc. 194 (2014-2015) N° 1).

*Projet de mission sur la plus-value de la formation en alternance du 14 au 16 juin 2015 en Suisse*

**Mme la Présidente.** - Je voudrais évoquer avec vous une proposition qui nous est faite par Mme la Ministre qui nous a écrit pour une proposition de mission ministérielle consacrée à la formation en alternance à Genève et à Berne du 14 au 16 juin 2015 : « Mme la Présidente, dans la continuité de la visite effectuée par Sa Majesté le roi Philippe et plusieurs ministres de l'emploi, les 12 et 13 mars derniers... – le paragraphe vous savez ce que cela veut dire. Cette mission ministérielle s'inscrit donc dans la même dynamique et a pour objectif d'échanger les bonnes pratiques en matière de formation en alternance dans le but de contribuer à l'attractivité au développement de la Wallonie. J'ai le plaisir de vous informer de ma volonté d'initier une mission en Suisse. Sous réserve de modifications, elle se déroulera du 14 en soirée au 16 juin 2015 et la délégation comprendrait une dizaine de personnes, dont mes collaborateurs et des experts, ainsi que des représentants de la presse. Bien entendu, je souhaite y convier des membres de la Commission emploi et formation ».

J'ai besoin d'avoir tout d'abord votre accord sur le principe. Êtes-vous d'accord pour que nous fassions cette mission en Suisse ?

La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). - Je n'ai pas reçu ce document. Qui a-t-il de particulier à Berne ?

**Mme la Présidente.** - La Suisse est un pays où la formation en alternance est mise à l'honneur et représente, comme nous avons pu le découvrir en communauté germanophone, véritablement un travail d'excellence dans les centres de formation en alternance. En Suisse, il y a des dispositifs d'investissement extrêmement conséquents des pouvoirs publics pour des initiatives similaires.

Le programme qui nous est proposé – peut-être que cela peut vous donner plus d'informations – est une mission réalisée suite à la visite officielle et ministérielle effectuée par Son Altesse Royale le roi Philippe : la visite de la commission parlementaire wallonne de l'emploi à Eupen le 5 mai. Il y aura un départ le 14 juin, un retour le 16 juin et nous partirions –

je mets tout cela au conditionnel – en avion. Sur place, déplacement en minibus. Une journée de travail à Berne, une journée de travail à Genève, un dîner thématique à l'ambassade fédérale belge avec l'ambassadeur fédéral et officiel suisse compétent en matière de formation professionnelle et d'alternance. Le lundi, rencontre de parlementaires suisses par le Fédéral, rencontre de parlementaires qui travaillent sur les matières emploi et formation. Cela se ferait à Berne. Présentation du système suisse par le secrétaire d'État à la Formation, à la Recherche et à l'Innovation et présentation par le secrétariat et nous aurions également le point de vue fédéral. Nous aurions deux interlocuteurs – là, c'est toujours à Berne.

Ensuite, nous irions au centre de l'école polytechnique fédérale qui est une introduction à l'écosystème d'innovation suisse. Présentation de la formation et des formateurs en Suisse et du développement des référentiels métiers par l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle. Présentation des missions de cet institut. Là, nous serions à Lausanne.

Puis, visite d'un centre de compétences pour la formation dans les métiers du bâtiment à Tolochenaz et réception au consulat général de Belgique à Genève avec des responsables de l'OIT pour avoir un avis de l'expertise de l'OIT sur la question de la formation en alternance. Jusque-là, ce n'est que le lundi.

Nous passons au mardi, journée organisée par l'Office cantonal de la formation qui est le centre de compétences en matière d'information et d'orientation scolaire et professionnelle. En matinée, visite de la Cité des métiers du grand Genève – celle-ci parraine la future Cité des métiers de Bruxelles. Rencontre et présentation de l'Office cantonal de formation par le directeur général de l'office. Repas dans une école d'application. Rencontre d'une ou plusieurs entreprises engagées dans la formation en alternance et rencontre des quelques apprentis. Puis, clôture de la mission.

Ceci nous permettrait d'inviter, entre autres, des acteurs locaux impliqués dans l'organisation de la mission.

D'après l'article 156 du règlement, je devrais vous demander votre accord sur le principe de la visite, sur le programme et je devrais vous informer des coûts.

Vous devez savoir que la procédure est la suivante : je vous présente ceci, vous donnez votre aval ou pas. Sur base de ceci, je dois envoyer aux services du Greffe qui doivent faire une proposition de coût et de programme logistique – qui transporte qui, où, combien, et cetera. Quand j'ai tout cela, je dois revenir vers vous vous soumettre le coût, puis repasser avec votre aval en Conférence des présidents et puis on partira peut-être. Si l'on fait cela, l'accord, c'est le 11 juin, on n'y arrivera

donc pas. Je suis en train de sauter toutes les barrières du règlement au grand désespoir.

Vous n'aurez pas l'information sur le coût, mais on peut imaginer que le Parlement wallon prend en charge la représentation. Je rappelle qu'il s'agit d'une mission à l'extérieur de notre Région, il y a une représentation proportionnelle à la clé D'Hondt : trois PS, deux MR, un cdH, la ministre étant asexuée politiquement dans le cadre d'une mission gouvernementale.

Comme vous le savez, le principe, c'est, avec l'aval de la Conférence des présidents, qu'un parlementaire qui ne fait pas partie des groupes peut nous accompagner, et soit pris en charge totalement par son groupe de toutes les dépenses.

La parole est à M. Drèze.

**M. Drèze** (cdH). - Je me réjouis de cette excellente nouvelle. C'était déjà très bien à Eupen. J'imagine que quand vous avez été en Allemagne, c'était très bien aussi. Nous sommes très favorables à la proposition. Cela montre la volonté du Gouvernement et j'espère qu'après on aura des dispositifs concrets en Wallonie pour améliorer nos dispositifs et cela nous réjouit d'autant plus au niveau du message implicite.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Henquet.

**M. Henquet** (MR). - Nous soulignons l'initiative tout à fait positive et nous avons envie d'y participer. En espérant que cela puisse déboucher sur la concrétisation au niveau de l'alternance en Wallonie.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Prévot

**M. Prévot** (PS). - Nous saluons l'initiative tout simplement.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). - Je trouve cela intéressant. Je suis un peu dubitative sur les délais, sur le moment choisi, puisque c'est une semaine namuroise, mais aussi sur la possibilité que nous ayons d'abord d'échanger sur l'expérience d'Eupen. Je n'ai pas eu la possibilité d'y participer. Qu'en ressort-il pour notre commission ? Lors de la rencontre toute la journée, il y a eu beaucoup de rencontres, sans doute pas assez de moments d'échanges et de débriefing autour de cette expérience. Ne serait-il pas plus judicieux de prendre d'abord un temps à l'interne ou bien de le prévoir, de le mettre dans l'agenda, d'avoir un temps en commission pour échanger sur tout ce que l'on en retire, les questions que l'on se pose, les points sur lesquels on a besoin ou on aurait envie d'avoir davantage d'informations, les chercher pour avoir une visite qui soit la plus riche et pertinente possible.

**Mme la Présidente.** - Le rapport a été finalisé par M. Hardy et je peux vous garantir que dans les conditions dans lesquelles il a dû travailler, c'est un exercice et que nous devons saluer tout son travail. Il a été transféré hier et normalement, devrait apparaître sur la plateforme demain.

Je vous proposerais bien volontiers de le mettre à l'ordre du jour du 2 juin, de manière à ce que nous puissions le lire de manière conjointe et en tirer un certain nombre de conclusions. Ce qui nous permettrait de partir de manière très opérationnelle pour la deuxième mission, en Suisse, avec un certain nombre de questions et de regards très attentifs sur les points que nous devons examiner. Pour que nous soyons le plus opérationnels possible, puisque l'idée est bien d'arriver à quelque chose de concret. Si cela vous satisfait.

Puis-je considérer que nous pouvons procéder ainsi ? Nous mettrions à l'ordre du jour du 2 juin le rapport d'Eupen.

La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). - Nous aurions voulu sortir de l'arrière notre proposition de résolution n° 179 sur les titres-services. Nous aurions voulu pouvoir la présenter lors de la prochaine séance. Cela nous fera une longue commission, mais si on le prévoit...

**Mme la Présidente.** - Pour le 2 juin, n'avons-nous pas un problème de budget à ce moment-là et d'information ? Excusez-moi, mais je n'ai pas mon arriéré devant moi. Je ne sais donc pas ce que nous avons encore.

Peut-on prendre notre de votre demande, dans la mesure du possible on l'inscrira le 2 juin et si ce n'est pas le 2 juin, cela nous reportera – puisque le 15 et 16, nous serions en mission – fin juin, soit le 2 juin, soit fin juin en fonction de l'agenda, si vous le permettez.

La commission a décidé d'organiser une mission sur la plus-value de la formation en alternance du 14 au 16 juin 2015 en Suisse.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

### QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES DE L'UNION EUROPÉENNE »

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Baltus-Möres à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'initiative pour l'emploi des jeunes de l'Union européenne ».

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

**Mme Baltus-Möres** (MR). - Madame la Ministre, à la suite de l'annonce de la Commissaire européenne, Marianne Thyssen, d'augmenter le préfinancement à 30 % au lieu de 1 % précédemment, des projets s'inscrivant dans l'initiative pour l'emploi des jeunes. Mon collègue, M. Jeholet vous avait déjà interrogée sur la mise en œuvre au niveau de la Région wallonne. Cette initiative pour l'emploi des jeunes est destinée aux régions touchées par un chômage des jeunes supérieur à 25 %. Ce sont donc les Provinces de Hainaut, de Liège et la Région de Bruxelles-Capitale qui accusent un tel niveau de chômage dans notre pays.

Comme vous le savez, cette mesure a été adoptée le mercredi 29 avril par une très large majorité au Parlement européen. L'ultime étape du processus législatif aboutira par l'approbation de la modification du règlement initial sur l'initiative pour l'emploi des jeunes par le Conseil, ce qui devrait être fait pour la mi-juin.

Dès lors, à pratiquement un mois de l'obtention de ce financement supplémentaire, comment comptez-vous concrètement mettre à profit ces 57,4 millions d'euros destinés à la lutte contre le chômage des jeunes ? Envisagez-vous, par exemple, de soutenir de manière conséquente des projets de formation en alternance ? De manière générale, quel type de projets comptez-vous concrètement soutenir ?

J'ai vérifié aussi quelle réponse vous aviez donnée à mon collègue, M. Jeholet. Vous avez cité quelques projets que vous vouliez développer et que vous avez déjà mentionnés lors de cette question, je vous cite : « Dans le cadre de cette nouvelle mesure d'appui, les opérateurs wallons concernés ont introduit des demandes de financement au travers d'un portefeuille des projets articulés autour de nombreuses thématiques relatives, par exemple, à l'amélioration des transitions école-emploi, à l'accompagnement personnalisé des jeunes demandeurs d'emploi, à l'alternance et à l'intensification des liens avec l'entreprise, à l'identification des compétences clés pour l'emploi, à l'accroche et au retour des NEETS sur le marché de l'emploi ou à la mise en place d'actions ciblées vers les jeunes en difficulté ou défavorisés. »

Je voudrais savoir quels projets parmi ceux cités sont soutenus d'après votre avis.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux**, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, pour soutenir le plan Garantie jeunesse, la Région a pris l'option d'intégrer l'initiative pour l'emploi des jeunes dans le programme opérationnel du FSE, le Fonds social européen.

L'incitant financier additionnel est une opportunité pour les zones les plus durement touchées par le chômage des jeunes, c'est-à-dire en Wallonie, les Provinces de Hainaut et de Liège.

L'objectif de l'intégration de l'initiative dans le programme opérationnel est d'adopter une stratégie globale et cohérente des actions. Pour cela, un appel à projets a été lancé en mars de l'année dernière.

Dans le cadre de cette nouvelle mesure d'appui, les opérateurs wallons concernés ont introduit des demandes de financement articulées autour de nombreuses thématiques comme l'amélioration des transitions école-emploi, l'accompagnement personnalisé des jeunes demandeurs d'emploi, la formation en alternance et l'intensification des liens avec l'entreprise, l'accroche et le retour des NEETS sur le marché de l'emploi, et cetera.

Chacun des projets déposés dans le cadre de la programmation 2014-2020 du FSE a été soumis à l'avis d'une *task force* indépendante. Les résultats de ces travaux ont été présentés aux Gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 10 février dernier à l'occasion d'un gouvernement conjoint qui a pu valider l'ensemble des projets soutenus pour la programmation FSE.

Les opérateurs doivent maintenant adapter leur fiche projet en fonction des budgets accordés, adaptation tant en termes d'objectifs que d'actions, et apporter toutes les preuves des cofinancements publics annoncés.

Aujourd'hui, les financements européens visant l'insertion des jeunes dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes s'élèvent à 46 millions d'euros.

Un second appel à projets sera très prochainement lancé et analysé selon la même procédure, à savoir avec une sélection par la *task force* indépendante pour affecter des montants de l'enveloppe globale non affectés lors du premier appel.

Certains opérateurs, comme le FOREm ou l'IFAPME, ont déjà pris l'initiative de lancer ou de renforcer certaines actions reprises dans le cadre plus large du plan Garantie jeunesse qui sont tout à fait éligibles dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes. D'autres projets portés par des opérateurs plus petits vont démarrer prochainement sur la base de l'accord et du budget qui leur a été attribué pour la réalisation de leurs actions.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Baltus-Möres.

**Mme Baltus-Möres (MR).** - Merci, Madame la Ministre, pour cette réponse. Vous avez repris les éléments que je connais déjà partiellement de la question de mon collègue, M. Jeholet. L'élément nouveau, c'est que la *task force* a présenté ses résultats,

mais vous n'avez pas présenté ces résultats lors de cette réponse, sauf en nous renseignant sur le fait qu'il y a des acteurs plus grands comme le FOREm et l'IFAPME et les acteurs plus petits qui ont déjà quelques projets.

Ma question était de savoir si vous envisagez de soutenir de manière conséquente des projets de formation en alternance et quels types de projets vous voulez concrètement soutenir. Je n'ai pas reçu une réponse sur cette question, je redéposerai une question identique.

#### **QUESTION ORALE DE M. LEGASSE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE TRAVAIL INTÉRIMAIRE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Legasse à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le travail intérimaire ».

La parole est à M. Legasse pour poser sa question.

**M. Legasse (PS).** - Madame la Ministre, les chiffres du chômage seraient en légère baisse. Si c'est une bonne nouvelle, ils n'en restent pas moins préoccupants. Cette baisse du chômage est aussi liée à une évolution dans le marché du travail sur laquelle j'aimerais m'étendre quelque peu. Il s'agit en l'occurrence de l'augmentation du travail intérimaire.

Au cours des 20 dernières années, le secteur de l'intérim a pris une place croissante dans l'économie belge et cela se marque plus en Wallonie encore qu'en Flandre. De plus, et c'est plus inquiétant, les contrats intérimaires journaliers ont aussi augmenté drastiquement. En effet, entre 2004 et 2014, le nombre de ce type de contrat à la journée est passé de 3,4 millions à 6,6 millions, soit près du double. De même, en 2004, les contrats journaliers représentaient 44,23 % des contrats intérim contre 60,94 % en 2014.

Ce succès s'explique par diverses raisons, mais surtout par le fait que le travail intérimaire offre aux entreprises une plus grande flexibilité. On peut bien entendu pointer les aspects positifs du travail intérimaire, car l'intérim peut être une porte d'entrée sur le marché du travail, une ouverture pour échapper au chômage. Néanmoins, c'est aussi l'occasion, notamment chez les jeunes tout juste arrivés sur le marché d'emploi, d'acquérir aussi une expérience. Autant d'effets positifs.

D'un autre côté, le travail intérimaire contribue à renforcer la précarité de l'emploi dont nous venons de parler abondamment, d'autant plus qu'il s'agit ici de contrats journaliers auxquels je fais référence. Le fait que le travail intérimaire soit en nette augmentation depuis plusieurs années est très préoccupant. Les entreprises rechignent de plus en plus à offrir un contrat

à durée indéterminée et favorisent l'intérim et les contrats à durée déterminée qui deviennent ainsi une sorte de période d'essai sans garantie d'emploi stable.

Pouvez-vous confirmer l'augmentation du nombre de contrats intérimaires ? Avez-vous d'autres chiffres ? Dans le cadre de la sixième réforme de l'État et des nouveaux leviers spécifiques que la Wallonie a obtenus en matière d'emploi, pouvez-vous me dire quelles mesures seront prises pour développer les emplois stables ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux**, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, le travail intérimaire est une forme de mise à disposition de personnel. Le travailleur est engagé par la firme, mais effectue ses prestations au sein de l'entreprise utilisatrice du service.

En accord avec la loi du 24 juillet 1987 sur le travail temporaire, modifiée par la loi du 16 juillet 2013, le travail intérimaire n'est autorisé que dans certains cas :

- le remplacement d'un travailleur fixe dont le contrat est temporairement suspendu ;
- un surcroît temporaire de travail ;
- l'exécution de certains travaux exceptionnels ;
- depuis le 1er septembre 2013, pour des missions intérimaires en vue d'un engagement permanent pour motif d'insertion.

Des balises ont été apposées au système pour éviter les dérives possibles en termes d'utilisation de contrats journaliers par les entreprises utilisatrices. Dans un souci de pérennisation de l'emploi, ces critères obligent les entreprises à justifier l'appel aux emplois intérimaires plutôt qu'à des engagements de longue durée. Les balises permettent, en outre, d'éviter des engagements et désengagements de personnel sans préavis, auxquels pourraient éventuellement recourir des entreprises fort peu scrupuleuses.

Il convient de rappeler le principe général qui veut que des contrats de travail intérimaires journaliers successifs auprès d'un même utilisateur soient autorisés pour autant que le besoin de flexibilité concernant le recours à de tels contrats de travail puisse être démontré. La démonstration d'un besoin de flexibilité s'effectue par le biais d'une procédure collective.

Les règles et modalités selon lesquelles l'utilisateur peut démontrer le besoin de flexibilité sont déterminées et vous les trouverez dans le chapitre VI de la Convention collective de travail 108 du 16 juillet 2013.

Enfin, le secteur de l'intérim est régulièrement présenté comme le baromètre de la santé économique de la Région. Un nombre d'intérimaires en hausse est souvent le signe d'une reprise économique et d'une croissance de l'emploi.

Toutefois, le Gouvernement wallon est et restera attentif à l'évolution du secteur. Il est évident qu'il faut continuer à investir et à soutenir le secteur de l'intérim en tant que levier vers une insertion durable et de qualité sur le marché du travail. Rappelons-nous que l'intérim n'est pas une fin en soi.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Legasse.

**M. Legasse** (PS). - Nous partageons la même lecture du travail intérimaire et de son essence.

Concernant les politiques à venir en matière d'emploi stable, je reste en attente, mais nous aurons l'occasion d'en reparler.

#### **QUESTION ORALE DE M. HENQUET À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « L'OBJECTIF DE MISES À L'EMPLOI AU NIVEAU DES MIRE ET DES EFT/OISP »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Henquet à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'objectif de mises à l'emploi au niveau des MIRE et des EFT/OISP ».

La parole est à M. Henquet pour poser sa question.

**M. Henquet** (MR). - Madame la Ministre, j'ai eu l'occasion, depuis le début de la législature, de me rendre sur le terrain – nous l'avons fait ensemble il y a 15 jours – à la rencontre de différents organismes publics actifs dans les domaines de l'emploi et de la formation.

Comme vous l'avez souligné, j'ai eu l'occasion de rencontrer les MIRE et, notamment, la Mirelux, c'est-à-dire la Mission régionale pour l'emploi du Luxembourg. Les MIRE présentent deux caractéristiques majeures dans leur stratégie de fonctionnement : d'une part, une collaboration très étroite – on retrouve ce phénomène en Flandre, entre autres – entre les trois intervenants dans le système, à savoir les demandeurs d'emploi, la MIRE et les entreprises. D'autre part, il y a un accompagnement individualisé des premiers cités.

Le résultat est saisissant puisque sur 4 000 demandeurs d'emploi accompagnés en 20 ans, il y a un total de 2 550 contractualisés, soit une réussite de 64 %. C'est tout de même pas mal car nous avons entendu tout à l'heure les représentants des OISP qui disaient qu'ils arrivaient à 50 %, quoique ce chiffre soit aussi mis en question.

Peu d'organismes arrivent à un tel taux de réussite – je parle des MIRE – et la demande de collaboration ne fait que croître puisque le système est efficace, car cela se dit et que cela se sait.

Pourtant, il apparaît que l'enveloppe fermée de 1 million d'euros dont bénéficie la Mirelux ne lui permet pas d'avoir une activité plus importante. C'est donc tout naturellement qu'elle plaide et je ne peux que m'inscrire dans cette optique, pour travailler avec un financement établi sur base d'objectifs et non d'enveloppes fermées.

Je souhaitais vous poser les deux questions suivantes : rejoignez-vous mon analyse au niveau de l'efficacité du travail des MIRE ? Avez-vous le même écho et, plus généralement, puisque je n'ai que l'écho de la Mirelux ?

Deuxièmement, seriez-vous prête à envisager ce nouveau type de financement sur base d'objectifs – puisque c'est pertinent et efficient – plutôt que d'enveloppes fermées, que ce soit au niveau des MIRE ou que ce soit au niveau des EFT/OISP ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, les MIRE – les Missions régionales – ont développé une réelle expertise en termes d'accompagnement et de mise à l'emploi des publics les plus fragilisés. Il en est de même pour les EFT et les OISP qui forment de nombreux demandeurs d'emploi parmi les moins qualifiés et les plus éloignés de l'emploi, quand l'emploi ne s'est pas éloigné d'eux, comme on l'a entendu tout à l'heure.

Ces deux acteurs constituent, en quelque sorte, le bras opérationnel de nos politiques d'insertion socioprofessionnelle. Mon objectif, vous le comprendrez, c'est de les soutenir et surtout de les aider à se professionnaliser davantage dans l'intérêt premier des bénéficiaires.

Le financement d'un opérateur de formation et d'insertion sur la base d'objectifs à atteindre en termes de mises à l'emploi est pertinent dès lors que deux conditions minimales sont rencontrées : la première, c'est que l'objectif considéré, c'est-à-dire la mise à l'emploi, traduise bien l'ensemble des missions confiées à l'opérateur et la deuxième, qu'une partie seulement du financement soit proportionnelle à l'atteinte de ces objectifs, voire une subvention sous forme de bonus, dès lors que le contexte socio-économique est une variante essentielle dans l'insertion socioprofessionnelle.

En ce qui concerne les Missions régionales, leur mission première est de conduire les bénéficiaires vers un emploi durable au travers d'actions d'insertion et d'accompagnement.

Les règles de subventionnement prévues dans le décret intègrent cet objectif de résultat, puisque la part variable de leur subvention est octroyée en fonction de l'atteinte de deux objectifs inscrits dans leurs plans d'action annuels : d'abord un minimum de 85 % du

nombre de bénéficiaires accompagnés et, ensuite, un minimum de 50 % des bénéficiaires insérés dans l'emploi.

La réglementation prévoit aussi la possibilité d'actionner un bonus de subventions en fonction des performances de la Mission régionale, mesurées au prorata du dépassement des objectifs du plan d'action annuel. Cette dernière modalité, il faut bien l'avouer, n'a pas pu être activée en raison des efforts budgétaires imposés depuis quelques années déjà, suite à l'impact de la crise économique et financière.

Quant aux EFT-OISP, le financement sur la base des mises à l'emploi paraît d'emblée plutôt inadapté en raison des missions mêmes qui leur sont confiées dans le décret. Pourquoi ? Parce que les EFT et les OISP sont avant tout des opérateurs de formation qui, en raison des difficultés mêmes présentées par leurs publics, ont développé des méthodologies spécifiques d'apprentissage et d'accompagnement social.

Contrairement aux MIRE, les EFT/OISP n'ont pas pour mission première la mise à l'emploi, ce qui les mettrait d'ailleurs sous le coup de la législation relative aux services de placement, leurs actions se situent en amont du parcours des bénéficiaires.

L'objectif des EFT/OISP est de préparer l'insertion socioprofessionnelle de leurs bénéficiaires, favoriser la promotion de l'égalité des chances des bénéficiaires dans l'accès à la formation et à l'emploi et d'assurer des pratiques de formation qui favorisent l'émancipation sociale, individuelle et collective.

Le décret relatif aux CISP, adopté par mon prédécesseur et dont je prépare l'exécution, continue lui aussi de leur confier ces mêmes missions, qui sont d'autant plus essentielles que les difficultés psychosociales auxquelles sont confrontés les publics ciblés sont, hélas, toujours plus fréquentes. Nous venons d'en parler encore avec les spécialistes tout à l'heure, lors des auditions.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Henquet.

**M. Henquet (MR).** - Madame la Ministre, il est vrai qu'il faut distinguer les MIRE et les, ce sont des publics un peu différents. Cela dit, dans les EFT/OISP, on retrouve quand même l'insertion socioprofessionnelle et donc la mise à l'emploi.

Je prends bonne note de votre ouverture concernant la possibilité de réagir au niveau des MIRE, sur base des objectifs qu'elles se fixent. Il est vrai que c'est assez impressionnant quand on va les visiter de voir l'efficacité du système.

Par contre, au niveau de l'OISP et les formateurs le disent également, les personnes qui les accueillent sont tellement éloignées de l'emploi qu'elles ne parlent même pas. Quand on leur demandait, contrairement au

Monsieur que l'on a entendu tout à l'heure, s'ils ont une idée de la performance qu'ils obtiennent au niveau de la remise à l'emploi, ils disent que ce n'est même pas un objectif auquel ils pensent. Ils pensent d'abord à les réinsérer, à les resocialiser. On retombe sur beaucoup d'explications que l'on a déjà données ici : les codes comportementaux, se lever, venir, observer la sécurité, les consignes, et cetera.

C'est un peu dommage malheureusement – dans l'OISP, on retrouve quand même l'insertion socioprofessionnelle – que l'on ne puisse pas se fixer malgré tout des objectifs en termes de remise à l'emploi. Je suppose que cela viendra avec le temps.

**QUESTION ORALE DE M. DRÈZE À  
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET  
DE LA FORMATION, SUR « LE MARCHÉ  
RELATIF À LA MISSION D'ÉDITION ET DE  
GESTION DES TITRES-SERVICES »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Drèze à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le marché relatif à la mission d'édition et de gestion des titres-services ».

La parole est à M. Drèze pour poser sa question.

**M. Drèze** (cdH). - Madame la Ministre, cette question est inspirée par une réunion que j'ai pu organiser le 8 mai à Liège, à destination des entreprises de titres-services de l'arrondissement. Le FOREm est d'ailleurs venu et j'étais très content de pouvoir les accueillir également.

L'objectif était de prendre un peu le pouls du secteur au moment où nous sommes et voir quelles sont les difficultés rencontrées, les attentes et autres pour notamment alimenter le travail parlementaire. Je ne m'attendais pas à ce qu'une fédération patronale dise, aux entreprises présentes, que, pour eux, la menace à court terme la plus sérieuse était le changement potentiel d'opérateurs pour l'édition, la gestion et le remboursement des titres-services.

Ce propos vient simplement de difficultés qui se sont manifestées dans le passé, et dont je rappelle brièvement, dans ma question, l'historique. En 2004, au moment de la création du système titres-services, c'est la société Accor, qui a été la première société désignée pour cette mission d'édition de gestion et de remboursement, puis la société Sodexo a emporté le marché, avec effet au 1er janvier 2008, pour une durée de cinq ans. Mais pendant une période de huit mois de validité des titres dans le chef des utilisateurs, plus un mois supplémentaire pour les entreprises agréées, qui est un délai qui leur est donné pour renvoyer les titres auprès de l'éditeur, il y a eu la juxtaposition de l'ancien et du nouvel opérateur. On ne sait pas faire autrement,

mais c'est une période transitoire qui n'est pas toujours évidente à gérer.

En avril 2012, l'ONEM a lancé un nouvel appel d'offres. Le marché a d'abord été attribué à la société Edenred – ex-Accor – dont la mission devait en théorie commencer le 1er janvier 2013 pour une durée, non plus de cinq ans, mais d'un an renouvelable deux fois. Mais Sodexo a introduit plusieurs recours consécutifs qui l'ont amené à conserver le marché jusqu'à aujourd'hui.

Madame la Ministre, il semble, d'après cette fédération, que vous vous apprêtez à donner votre feu vert au lancement d'un nouveau marché relatif à cette mission d'émission et de gestion des titres-services. Cette information, comme je l'ai indiqué, soulève des craintes dans le secteur, les entreprises titres-services étant principalement soucieuses de la continuité du dispositif. Des dysfonctionnements éventuels au niveau des commandes de titres-services par l'utilisateur, d'une part, ou au niveau du remboursement des titres-services aux entreprises, d'autre part, pourraient mettre ces entreprises en difficultés. Cela d'autant, vous le savez, que les marges économiques sont devenues très réduites et que bon nombre de structures, notamment les plus petites, sont au bord de la viabilité, voire de la cessation de paiement.

Confirmez-vous qu'un nouveau marché pour l'émission des titres-services est imminent ? Si oui, quelles en sont les caractéristiques principales ?

Quelle est l'articulation éventuelle avec l'ONEM et les autres Régions ? Ce n'est pas un système qui était prévu pour l'ensemble du pays, un système avec la sixième réforme de l'État qui est régional.

Enfin, pouvez-vous garantir la continuité du dispositif, que ce soit pour les utilisateurs ou les entreprises ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux**, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, en matière de gestion du dispositif des titres-services, mon objectif premier reste de réussir pleinement le transfert de compétences résultant de la sixième réforme de l'État et d'éviter tout dysfonctionnement qui risquerait d'être préjudiciable aux particuliers, aux entreprises et aux citoyens concernés par l'utilisation des titres-services.

En pratique, Le FOREm sera compétent pour l'exécution et la gestion du marché public désignant la société émettrice des titres-services.

De nombreuses réunions rassemblant les représentants du FOREm, de la DGO6 et de la Direction des marchés publics du SPW ont eu lieu concernant la rédaction de l'appel d'offres et du cahier spécial des charges relatif au marché public pour désigner la future

société émettrice de titres-services. Il était important d'éviter de reproduire les erreurs du passé et les recours que doit gérer le Fédéral depuis 2012. Le but est de stabiliser le mécanisme et d'augmenter l'accessibilité du dispositif tant pour les utilisateurs que pour les travailleurs, qui sont un maximum de travailleuses.

Assurer la continuité du service offert par la société émettrice actuelle dans le contexte que je viens d'évoquer, c'est-à-dire les prolongations successives d'un marché expiré dans le cadre du cinquième recours introduit depuis 2012, par le soumissionnaire évincé, constitue donc une priorité tant que le nouveau marché public n'est pas finalisé.

Aujourd'hui, et en parallèle, les représentants des cabinets des ministres de l'Emploi et les administrations concernées des trois Régions se rencontrent à intervalles réguliers, afin de définir les mécanismes permettant d'harmoniser les modalités de gestion du dispositif des titres-services. Vous voyez que parfois la régionalisation a du bon, puisque cela permet de travailler ensemble.

Communiquer les éléments constitutifs de ce marché public pourrait s'avérer préjudiciable à la poursuite de la procédure et, à terme, occasionner des recours quant à un vice de procédure. Néanmoins, je puis vous assurer que tout ce travail de préparation du nouveau marché public qui sera géré par la Wallonie est sur le point d'être finalisé et que je ne manquerai pas de vous tenir informés de son lancement effectif.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Drèze.

**M. Drèze** (cdH). - Je remercie la ministre pour, comme d'habitude, faire preuve de beaucoup de pragmatisme et de voir clair sur les enjeux concrets. Je prends bonne note qu'il s'agit d'un marché régional pour la Wallonie qui sera géré par le FOREm et que cela n'empêche pas la concertation avec les autres Régions. Je me réjouis que, sur des dossiers concrets, cette concertation puisse avoir lieu, comme vous le soulignez.

**QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À  
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET  
DE LA FORMATION, SUR « LE MALAISE  
EXPRIMÉ PAR LE RÉSEAU  
D'ALPHABÉTISATION « LIRE ET ÉCRIRE » »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le malaise exprimé par le réseau d'alphabétisation « Lire et Écrire » ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

**Mme Vandorpe** (cdH). - Madame la Ministre, les responsables de « Lire et Écrire Wallonie » ont tenu une

conférence de presse pour faire part d'un malaise grandissant. Je crois que nous pouvons saluer de manière unanime le remarquable travail réalisé par ces formateurs pour l'alphabétisation des adultes.

Il a été rappelé que 10 à 15 % des hommes et des femmes sont concernés par l'illettrisme dans notre Région et à Bruxelles, et aussi que le réseau compte huit régionales en Wallonie, qu'il est donc très actif. Faut-il dire que ces personnes sont particulièrement exposées au sous-emploi et à l'exclusion sociale ? Il est bien légitime de prêter une oreille attentive à cet appel de détresse de Lire et Écrire et de tenter d'y apporter la meilleure réponse possible.

L'ASBL se plaint d'un nombre croissant de contrôles, de demandes d'attestations, émanant tant de l'ONEM que du FOREm ou des CPAS. Cela crée une surcharge administrative de moins en moins supportable. Ces formateurs dévoués, dont le travail implique un lien de confiance et de solidarité avec leurs apprenants, se sentent impliqués malgré eux dans un processus de stigmatisation et de culpabilisation de leur public fragilisé.

Quand je dis public, il faut plutôt parler de publics au pluriel. Il y a quelques années, ces formations étaient surtout fréquentées par des personnes sans revenu propre, par exemple des femmes au foyer peu ou pas scolarisées, des personnes étrangères, des réfugiés politiques. Depuis, on y voit de plus en plus de demandeurs d'emploi ou de bénéficiaires du revenu d'intégration qui y sont envoyés par les services de l'emploi ou le CPAS. Souvent, c'est la seule menace de perdre leur allocation qui amène ces gens à fréquenter les cours d'alphabétisation. La motivation est donc différente. Cela ne fait que compliquer la tâche des formateurs, on l'imagine bien.

Dans ce contexte, le réseau a atteint son niveau de saturation et plus d'un millier de places feraient défaut pour répondre à la demande.

Quelle est votre perception de ces différents problèmes ?

Est-ce, selon vous, à bon droit que tous ces formateurs, dont on connaît la fibre sociale, se plaignent de devoir jouer aux gendarmes et aux surveillants ? Est-il possible de leur épargner ce désagrément ou, à tout le moins, de l'alléger ?

Notre majorité s'est promis de mettre le paquet sur la formation pour lutter contre le chômage et l'exclusion. Le manque de places est préoccupant. Des moyens existent-ils pour le combler ?

La « mixité » des publics évoquée ci-dessus n'est-elle pas un problème ? Ne faudrait-il pas distinguer, dans leur organisation même, les formations relevant de l'action sociale et de l'intégration et celles qui relèvent des politiques de l'emploi ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, il convient avant tout de nuancer le tableau décrit par le réseau « Lire et Écrire ». Les régionales de « Lire et Écrire » sont, certes, amenées, comme d'autres associations actives dans l'insertion, à fournir aux services publics qui les subsidient des informations sur les bénéficiaires qu'elles accompagnent. Je pense aux attestations sur les présences et absences, les justificatifs d'absence, les motifs d'arrêt du parcours, ou des simples contacts avec l'assistant social du CPAS ou le conseiller référent du FOREm.

Ces échanges d'informations sur la situation et les démarches de l'apprenant vis-à-vis d'institutions comme le FOREm ou le CPAS, elles aussi chargées d'accompagner la personne, ne visent toutefois pas nécessairement des objectifs de contrôle et de sanction, mais surtout de suivi et d'accompagnement de la personne dans son parcours. Ne versons donc pas dans un climat de suspicion permanente qui serait de nature à entraver la coopération des divers acteurs chargés de l'accompagnement d'un même public.

Pour autant, le contrôle exercé sur les apprenants et les risques de sanctions ne sont pas absents de la réalité des centres de formation, comme Lire et Écrire. Certains documents administratifs complétés par l'association ont pour vocation d'aider le service public à assurer ses obligations en lien avec le contrôle de la disponibilité de l'allocataire.

De manière générale, il est évident aussi que ces dernières années ont vu s'accroître la pression sur les allocataires sociaux. Le contrôle de la disponibilité des chômeurs étant transféré aux Régions, le FOREm sera amené, une fois que toutes les dispositions auront été prises, à exercer la mission au sein de nos services à gestion séparée en articulation complète avec toute la politique d'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi.

Les modalités de contrôle que le comité de gestion du FOREm est chargé de me proposer seront fondées sur des principes de transparence, de loyauté, d'équité, d'humanité et d'efficacité. Une nouvelle approche du contrôle sera développée. En cohérence avec l'accompagnement proposé aux demandeurs d'emploi et surtout de manière adaptée à son profil et aux caractéristiques du marché du travail.

En ce qui concerne le manque de places en formation, au-delà des chiffres de Lire et Écrire qui font état de listes d'attente importantes pour certaines de leurs régionales, à ce jour, il faut dire qu'il n'existe aucune analyse qui permet de l'objectiver.

À ce stade, les seules données agrégées dont nous disposons sont celles relatives à l'offre de formation. C'est-à-dire un cadastre de l'offre de formation édité par le FOREm, fondé sur les données introduites par les opérateurs de formation dans une plateforme que vous connaissez peut-être, FORMAPass.

Ce seront précisément les missions des Bassins de vie Enseignement, Emploi, Formation, en collaboration avec le Service d'analyse du marché de l'emploi du FOREm que d'analyser, de répertorier et de cartographier la demande et les besoins de formation sur chaque territoire. Nous pourrions ainsi disposer, une fois que ce travail pourra être réalisé au niveau des bassins, de données objectivées sur la consommation et les réels besoins de formation pour mieux orienter l'offre et si nécessaire, la renforcer en cas de besoin.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Vandorpe.

**Mme Vandorpe** (cdH). - Je vous remercie pour vos réponses. J'entends votre point de vue et votre perception de la situation qui, encore une fois, pragmatique et objective. Néanmoins, pour avoir été étudiante en français, langue étrangère, eu l'occasion de faire un stage « Lire et Écrire » à Tournai, je me rends compte, en discutant avec les gens que l'on a cette difficulté de mixité de publics cibles. Je pense qu'il faudra aussi avoir une réflexion par rapport à cela, peut-être en partenariat avec l'ASBL, pour qu'elle propose finalement des formations peut-être plus différentes, car on a aussi la difficulté de trouver les formateurs. Il y a un peu une perte de motivation. Quand les élèves ne sont pas motivés en face de soi, il est difficile pour un formateur ou un enseignant, de garder cette motivation aussi. Je pense qu'il y a un travail à faire de ce côté-là.

#### **QUESTION ORALE DE MME DE BUE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA MISE EN PLACE DES DIRECTIONS TERRITORIALES DU FOREM »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Bue à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la mise en place des directions territoriales du FOREm ».

La parole est à Mme De Bue pour poser sa question.

**Mme De Bue** (MR). - Madame la Ministre, la réforme du FOREm décidée par le Gouvernement précède à récemment été concrétisée avec la mise en place de directions territoriales. Précédemment, il y avait juste la direction générale et les directions régionales. On a maintenant créé les directions territoriales. J'aurais voulu obtenir plus de précisions sur la mise en place de ces directions territoriales, notamment en termes de personnes dans

l'organigramme. Y a-t-il un coût supplémentaire ? Combien de personnes y sont affectées ?

En termes d'organisation des décisions et de liens hiérarchiques, comment les choses vont-elles se passer sur le terrain ? Avant, quand une décision posait question dans une direction régionale, c'était la direction générale qui tranchait et qui permettait d'avoir des décisions généralisées sur tout le territoire. Via ce système, comment les choses vont-elles se passer si une direction territoriale donne une décision différente par rapport à un autre territoire ? Est-ce réglé juridiquement ? Des décisions territoriales pourraient-elles faire jurisprudence dans d'autres territoires de la Wallonie ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, le contrat de gestion 2011-2016, approuvé par le Gouvernement en date du 13 septembre 2011, prévoit, dans son article 73, la réorganisation de l'Office et notamment que le FOREm s'engage à :

- redéfinir précisément son organisation et sa structure en directions générales, départements, directions et services, tant au niveau du siège qu'au niveau régional, en opérant les transferts d'activités prévus à l'article 65 sur base de l'allocation actuelle des ressources humaines et de la situation désirée basée sur l'organigramme prévisionnel tel que défini à l'article 65 ;
- identifier les possibilités d'amélioration de l'efficacité et de l'efficacités de ses processus en maximisant son personnel en contact avec ses usagers tout en veillant à maintenir la qualité du service rendu par ailleurs ;
- définir précisément ses processus permettant d'améliorer son fonctionnement ;
- réallouer les ressources internes ou nouveaux recrutements en priorité sur les fonctions en contact direct avec les usagers, en particulier les conseillers référents et les formateurs ;
- s'assurer de l'adéquation des moyens et des volumes de ses activités en lien avec les résultats attendus et mesurés ».

Cette réorganisation territoriale orientée clients et résultats, dans un souci d'efficacité, nécessite de modifier le décret organique de l'Office, du 6 mai 1999 en y intégrant en outre les nouvelles missions confiées au FOREm dans le cadre de l'exercice des compétences transférées en vertu de la Sixième réforme de l'État.

L'avant-projet de décret modificatif sera soumis pour une adoption en première lecture à une toute prochaine séance du Gouvernement wallon.

La mise en œuvre du nouveau modèle d'organisation rend nécessaire de revoir la distribution des rôles et responsabilités entre le siège central du FOREm et ses services déconcentrés, et d'optimiser les synergies entre les activités d'emploi et de formation.

Outre les orientations prévues dans le cadre du contrat de gestion, le transfert des différentes compétences fédérales nécessite également des décisions en matière d'organisation, à la fois en termes de structure, de fonctionnement et de processus de travail. On vient de parler du service à gestion séparée pour effectuer le contrôle de la disponibilité des demandeurs d'emploi.

Il est donc proposé une organisation de l'Office structurée en quatre territoires, les quatre directions territoriales instaurées par l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 mai 2014 et un siège central.

Les directions territoriales sont les sièges d'exploitation des activités, centres névralgiques du FOREm. Elles sont orientées vers le pilotage opérationnel de la production des services intégrés sur le territoire. Ce type d'organisation permet de :

- responsabiliser le management dans la mise en œuvre de la stratégie et dans la mobilisation des équipes ;
- mettre le management de la performance au cœur de la gestion de l'organisation ;
- d'accroître l'autonomie et les responsabilités des territoires dans les décisions en matière de support.

Le siège central est prioritairement orienté vers le support et le service aux territoires, ainsi que vers la garantie de l'unicité et de la transversalité des fonctions de pilotage et de support. Les quatre nouvelles directions centrales sont désormais compétentes pour les matières suivantes :

- le développement et la gestion des produits et services aux employeurs et aux particuliers ;
- la stratégie ;
- les ressources humaines ;
- la gestion et le développement des finances, de l'administration et des technologies de l'information.

Le processus de réorganisation est toujours en cours. La première étape a abouti à la désignation de quatre personnes de rang A3 pour mettre en place et piloter les nouvelles directions territoriales. Le cadre organique du FOREm devra être adapté afin de tenir compte de cette nouvelle organisation. Deux d'entre elles occupaient déjà une fonction de direction au sein de l'Office.

En termes de coûts, la réorganisation vise une simplification et une nouvelle organisation des services avec les ressources en place. En outre, des regroupements de services entre Direction de l'emploi et Direction de la formation sont prévus, notamment sur

le plan de la gestion administrative – bâtiment, achats, et cetera – dans le but d'effectuer des économies d'échelle. Il n'y aura donc pas de coûts supplémentaires.

En ce qui concerne l'encadrement, le Gouvernement wallon a décidé de supprimer parallèlement les trois coordinations interrégionales d'origine qui étaient pilotées elles aussi par des inspecteurs territoriaux de rang A3.

Ces emplois ne sont donc actuellement plus pourvus, les titulaires ont quitté l'office ou bien ils y occupent une fonction supérieure. Il en est de même de la fonction d'administrateur général adjoint qui est un rang A2.

Quant à la question de la cohérence des décisions, la nouvelle structure prévoit :

- des mécanismes visant à assurer cette cohérence sur l'ensemble du territoire de la Région wallonne ;
- des instances de concertation entre le siège central et les territoires.

Le principe de la nouvelle organisation n'est pas de transférer toutes les responsabilités aux territoires, mais de trouver le niveau le plus approprié de responsabilité. Les décisions prises dans le cadre des appels à projets du FOREm, par exemple, seront prises dans une logique d'équité au niveau de l'ensemble de la Région wallonne. Il en va de même pour les questions ressources humaines internes.

Ce travail d'identification des rôles respectifs des territoires et du siège est en cours.

Les nouveaux directeurs territoriaux sont sous l'autorité hiérarchique directe de l'administratrice générale et font désormais partie du Comité de direction de l'Office.

Pour garantir l'équité et l'harmonisation des décisions, il est également prévu des réunions thématiques régulières entre les responsables sous-régionaux – je pense par exemple des services aux entreprises ou des relations avec les opérateurs – et leurs interlocuteurs du siège.

Cette nouvelle organisation territoriale, orientée clients et résultats, devrait dès lors se traduire en termes d'efficacité et de qualité de service et n'engendrer aucun coût additionnel à ceux de l'engagement des directeurs territoriaux, je vous le répète.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme De Bue.

**Mme De Bue (MR).** - Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse assez complète et d'avoir bien replacé dans son contexte cette réforme.

On peut adhérer à tous les principes que vous avez traduits dans votre réponse, notamment le principe de l'autonomie des territoires, d'orientation clients et

résultats. Je pense que l'on peut tout à fait prescrire à ces principes. Vous l'avez aussi signalé dans votre réponse, il y a dans les auditions de tout à l'heure des éléments interpellants. Notamment, le poids des charges administratives, le fait que le FOREm doit être beaucoup plus orienté vers la formation et l'accompagnement des chômeurs, l'informatisation également.

J'espère que cette nouvelle organisation pourra contribuer à ces objectifs.

**QUESTION ORALE DE MME DE BUE À  
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET  
DE LA FORMATION, SUR « LA MODIFICATION  
DU DÉCRET DU 6 MAI 1999 RELATIF À  
L'OFFICE WALLON DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Bue à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la modification du décret du 6 mai 1999 relatif à l'Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi ».

La parole est à Mme De Bue pour poser sa question.

**Mme De Bue (MR).** - Madame la Ministre, vous l'avez évoqué, avec la sixième réforme de l'État, plusieurs dispositifs ont été transférés aux Régions. Pour que le FOREm en ait la responsabilité, il faut modifier le décret organique du 6 mai 1999 afin de le compléter et mettre en œuvre cette réforme de l'État.

Un avant-projet de décret avait déjà été mis sur pied par votre prédécesseur.

En ce qui concerne le FOREm, nous savons que le Gouvernement wallon a choisi de lui affecter, au 1er avril 2015, les matières transférées suivantes :

- la réduction groupe cible « Tuteur » ;
- le Fonds de l'expérience professionnelle ;
- le congé éducation payé – avec la DGO6 ;
- les titres-services – avec la DGO6.

Votre cabinet avait d'ailleurs demandé aux différentes entités réceptacles, donc au FOREm également, d'émettre les propositions de modifications légales nécessaires afin de pouvoir transférer ces compétences.

Un mois et demi après la date prévue d'entrée en vigueur de ce décret programme permettant à la Région d'exercer les matières visées ci-avant, aucun texte n'a atterri sur les bancs du Parlement.

Qu'en est-il ? Pourriez-vous faire le point sur les discussions éventuelles avec les acteurs concernés, le FOREm notamment ? Y a-t-il des points qui posent problème ?

Qu'en est-il des autres compétences à transférer dès cette année et les suivantes ? Quel est votre agenda ? Qu'en est-il des matières prises en charge par l'IFAPME, comme le contrat d'apprentissage industriel, aussi normalement transféré au 1er avril 2015 ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, la modification du décret du 6 mai 1999 relatif à l'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi sera soumise, pour une adoption en première lecture, à la séance du Gouvernement wallon du 21 mai prochain.

Dans le cadre de la sixième réforme de l'État, de nouvelles compétences ont été transférées de l'État fédéral vers les Régions en ce qui concerne la politique de l'emploi. Ces compétences sont reprises à l'article 6, § 1er, 9°, de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, telle que modifiée par la loi du 6 janvier 2014.

Dans le cadre de l'accueil de ces compétences transférées, en date du 12 décembre 2013 et du 20 février 2014, le Gouvernement wallon a désigné les entités administratives réceptacles en matière d'emploi et parmi celles-ci figure le FOREm.

Le décret organique de l'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi du 6 mai 1999 doit être adapté pour intégrer les nouvelles missions de l'OIP découlant des compétences transférées à la Région wallonne dans le cadre de la sixième réforme de l'État et dont l'exercice lui est confié.

L'avant-projet de décret, qui sera soumis le 21 mai prochain au Gouvernement wallon, prévoit d'habiliter le FOREm pour l'ensemble des compétences transférées, celles dont l'exercice lui est transféré au 1er avril 2015 et celles dont l'exercice lui sera transféré au 1er janvier 2016.

Pour les compétences que le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale a cessé d'exercer depuis le 1er avril 2015 – c'est-à-dire le congé éducation payé, le Fonds de l'expérience professionnelle, le Fonds de formation titres-services et les demandes dans le cadre de la réduction de cotisations sociales groupe cible – l'avant-projet prévoit que l'habilitation du FOREm sortira ses effets au 1er avril 2015.

En ce qui concerne le contrat d'apprentissage industriel, le Gouvernement quadripartite du 26 février 2015 a décidé, dans un souci de simplification administrative et d'efficacité, dans le cadre de la concertation initiée avec les partenaires sociaux sectoriels, d'intégrer, dans les conventions sectorielles-cadres en matière d'enseignement, de formation et d'insertion conclues entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles, la mission jusqu'à

présent confiée aux comités paritaires d'apprentissage. On reste bien au niveau sectoriel.

La Région wallonne était dès lors prête à exercer pleinement la compétence dès le 1er avril 2015, puisque la décision avait été prise au début du mois de février. Mais suite à la demande de la Flandre, la mission des Comités paritaires d'apprentissage est prolongée le temps qu'un nouveau dispositif puisse être mis en place en Flandre. Vous le voyez, cette fois, ce n'est pas la Wallonie qui a demandé des délais, mais ici, ce sont nos voisins de Flandre.

Les Régions et les Communautés ont décidé de reporter de quelques mois l'exercice opérationnel de leur nouvelle compétence. Cette décision concertée vise à ne pas complexifier la mesure pour les partenaires sociaux.

L'OFFA et – dans l'attente de sa mise en place opérationnelle – le COPILA étaient en outre chargés d'organiser les réunions rassemblant les organismes réceptacles de la compétence en Région wallonne. C'est-à-dire l'IFAPME pour ce qui nous concerne, en Fédération Wallonie-Bruxelles et à la Commission communautaire française, ainsi que les partenaires sociaux des secteurs impliqués dans le contrat d'apprentissage industriel.

En ce qui concerne les autres compétences confiées à l'IFAPME, le décret organique de l'institut fera également l'objet d'une modification. Il s'agit uniquement de compétences qui seront exercées par l'IFAPME au 1er janvier 2016. Nous avons donc encore un peu de temps devant nous.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme De Bue.

**Mme De Bue (MR).** - Merci, Madame la Ministre, de nous avoir apporté ces précisions. Je ne dirai pas que les grands esprits se rencontrent, mais je me réjouis que les textes soient prêts.

Peut-être le Gouvernement aurait-il pu anticiper pour éviter des dépassements de délais. Pour les réformes encore à venir, les matières applicables au 1er janvier 2016, je vous engage à aller le plus rapidement possible pour être prêts sur le plan juridique.

#### **QUESTION ORALE DE MME GONZALEZ MOYANO À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES CHIFFRES DU CHÔMAGE EN WALLONIE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gonzalez Moyano à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les chiffres du chômage en Wallonie ».

La parole est à Mme Gonzalez Moyano pour poser sa question.

**Mme Gonzalez Moyano (PS).** - Madame la Ministre, 5 % de chômage en moins en Wallonie par rapport à l'an dernier. Ce chiffre vient de tomber et il s'agit évidemment d'une excellente nouvelle pour notre Région.

Ce pourcentage représente environ 12 000 demandeurs d'emploi en moins. Je salue cette légère régression du chômage.

Toutefois, Madame la Ministre, outre les exclusions du chômage, pourriez-vous nous éclairer quant aux raisons inhérentes à cette baisse ? Une mesure en particulier a-t-elle permis aux demandeurs d'obtenir plus aisément un emploi ? Qu'est-ce qui a permis d'enrayer quelque peu notre taux de chômage wallon actuel ?

Par ailleurs, quelles sont vos différentes perspectives d'ici la fin de l'année afin de réduire encore davantage ce véritable fléau qu'est le chômage en Wallonie, mais également dans notre pays ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, selon les dernières statistiques de la demande d'emploi, qui ont été établies à la fin du mois d'avril de cette année, la Wallonie compte 236 067 demandeurs d'emploi inoccupés. Ce volume représente une diminution de 4,7 % par rapport au mois d'avril de l'année antérieure. Cette baisse sensible, qui survient pour le dixième mois d'affilée, s'est amorcée dès le second semestre 2014. Soit avant que ne se manifestent les premiers effets de la modification de la réglementation chômage et plus spécifiquement du droit aux allocations d'insertion.

La diminution globale de la demande d'emploi ne peut, dès lors, être uniquement imputée à l'impact des modifications du droit aux allocations d'insertion, qui est effectif depuis janvier 2015. Plusieurs éléments peuvent expliquer cette diminution tendancielle, notamment une légère croissance du produit intérieur brut, la diminution du chômage temporaire, la hausse de l'activité intérimaire – pour revenir à une de nos précédentes questions – ainsi que le regain de confiance des chefs d'entreprise.

D'autres indicateurs sont également encourageants, comme le volume d'opportunités d'emploi gérées par le FOREm qui augmente à nouveau, il s'agit d'une augmentation de plus 7,5 % entre avril 2014 et avril 2015.

Une analyse plus fine des mouvements d'entrée et de sortie de la demande d'emploi montre une croissance des sorties à l'emploi de 11 % en avril dernier comparativement à avril 2014, ce qui représente un total de 14 500 sorties nettes à l'emploi durant le mois d'avril 2015, contre moins de 13 000 l'année antérieure.

Enfin, les perspectives économiques à cinq ans, donc jusque 2015-2020, publiées la semaine dernière par le Bureau fédéral du Plan, montrent une croissance de l'économie belge de 1,2 % en 2015. Celle-ci se redresserait ensuite par palier pour atteindre un rythme de 1,6 % en moyenne sur la période 2017-2020.

Si l'emploi s'est réduit en 2013 et ne s'est accru que très modérément en 2014, le redressement de la croissance devrait permettre d'en améliorer les perspectives. Le nombre net d'emplois créés augmenterait progressivement pour atteindre environ 33 000 unités en moyenne par an entre 2017 et 2020. Parallèlement, le taux d'emploi de la population active, âgée de 20 à 64 ans, progresserait régulièrement pour atteindre 70 % en 2020. Ce sont des données dont nous devons tenir compte également.

Au niveau wallon, selon les dernières perspectives économiques régionales publiées par l'IWEPS, le PIB wallon enregistrerait une croissance positive de 0,8 % en 2014. Cette reprise se renforcerait légèrement en 2015 pour atteindre +1,3 %. Au niveau du marché de l'emploi, les prévisions tablent sur une croissance de 1 200 emplois en Wallonie pour 2014 et 6 000 pour 2015 en moyenne annuelle.

Gageons que les mesures prises par le Gouvernement, et notamment le plan Marshall 4.0, qui vous sera prochainement présenté, conforteront ces prévisions que l'on annonce favorables.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Gonzalez Moyano.

**Mme Gonzalez Moyano (PS).** - Je remercie Mme la Ministre pour ses réponses. Comme de fait, on constate que, outre les exclusions, la reprise de l'intérim et la relance économique, la baisse du chômage est bien réelle. J'ai d'ailleurs pu lire certains chiffres au niveau des offres d'emploi diffusées au niveau du FOREm, il y a plus de 10 000 offres qui ont été diffusées le mois dernier, ce qui constitue plus de 7 % par rapport à l'an dernier également.

Cela témoigne de la reprise économique de notre Région. On comprend qu'il y a toujours plusieurs explications à cette baisse significative. J'ose espérer que vu les perspectives économiques que vous avez évoquées dans les cinq prochaines années à venir, nous allons encore faire régresser ce chiffre pour la fin de l'année 2015.

#### **QUESTION ORALE DE M. LEGASSE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE TRAVAIL DES PERSONNES HANDICAPÉES »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Legasse à Mme Tillieux, Ministre

de l'Emploi et de la Formation, sur « le travail des personnes handicapées ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. DRÈZE À  
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET  
DE LA FORMATION, SUR « L'ANCIENNETÉ  
BARÉMIQUE DES TRAVAILLEURS APE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Drèze à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'ancienneté barémique des travailleurs APE ».

La parole est à M. Drèze pour poser sa question.

**M. Drèze** (cdH). - Madame la Ministre, c'est la troisième fois que je viens vers vous avec cette thématique et c'est toujours un bonheur, puisque les réponses que vous m'apportez sont positives. Nous n'allons donc pas ni l'un ni l'autre bouder notre plaisir.

Il semble que des associations ont reçu dernièrement, du FOREm, un courrier annonçant le versement prochain de la prime complémentaire visant à compenser partiellement l'ancienneté barémique de travailleurs APE affichant plus de cinq années de service. Ce versement concerne les prestations de 2014. Je suppose, et c'est ma première question, que toutes les associations concernées ont reçu la même bonne nouvelle.

L'an dernier, ces associations avaient bénéficié d'un versement de rattrapage pour les années 2011, 2012, 2013, selon les modalités prévues par un arrêté du Gouvernement de juillet 2013. Je vous avais interrogée le 20 janvier dernier, vous aviez confirmé que cette prime serait pérennisée, appliquant en cela la décision du Gouvernement wallon de janvier 2011 et la volonté des signataires d'un accord tripartite avec le secteur non marchand privé. La promesse semble tenue à nouveau pour 2014.

Pouvez-vous, comme vous l'aviez fait pour les années évoquées, m'indiquer pour 2014 le montant de la prime par travailleur, le nombre de travailleurs et d'entreprises concernés ?

Par ailleurs, vous aviez aussi fait part, à l'époque, d'une « contrainte juridicolégistique persistante, le budget dédié à cette mesure ayant été fixé par décret budgétaire ». Vous annonciez donc le dépôt d'un projet d'arrêté en vue de sécuriser le montant pour les années à venir. Pouvez-vous m'indiquer si cela a été fait ou si cela sera fait, afin de nous rassurer presque définitivement ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux**, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, dès le début de la législature, le Gouvernement wallon s'est engagé à contribuer, selon les modalités convenues dans le cadre des accords du non-marchand, au financement de l'ancienneté barémique des travailleurs APE du secteur non marchand. Dès lors, les montants dédiés à cet effet pour la période 2011 à 2013 ont été versés, comme vous l'avez dit, par le FOREm en décembre dernier.

Pour ce qui concerne les montants dévolus à l'ancienneté barémique 2014, il convient de préciser que tous les employeurs du secteur non marchand, ayant au moins un travailleur potentiellement concerné par l'intervention des pouvoirs publics pour l'ancienneté barémique, ont reçu un courrier du FOREm. Le courrier était daté du 31 mars dernier et proposait un calcul des montants dus sur la base de la situation des travailleurs, comme connue par l'Office, et les invitant à valider le calcul.

En ce qui concerne les statistiques demandées et sous réserve de la validation des montants calculés par le FOREm pour chacun des employeurs :

- le nombre de travailleurs concernés s'élève à 12 305 ;
- le nombre d'employeurs concernés à 2 486 puisque l'on reprend chaque employeur qui a au moins un travailleur ;
- le nombre d'équivalents temps plein concernés à 9 028 ;
- le montant de l'enveloppe étant fixé à 3 663 637,09 euros très exactement, le montant unitaire par tranche de cinq années d'ancienneté est actuellement estimé à 405,80 euros.

L'arrêté du Gouvernement, qui définit exactement le montant de l'enveloppe consacrée au versement des anciennetés barémiques APE, permettra de finaliser les paiements pour 30 juin prochain, je l'espère, comme le prévoit la législation.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Drèze.

**M. Drèze** (cdH). - Je remercie la ministre pour la confirmation de cette bonne nouvelle et pour la précision des montants. Je relève, si ma mémoire est bonne, que le budget 2014 est en croissance par rapport aux années antérieures. Cela mettra du beurre dans les épinards au niveau des associations, sachant qu'il y avait eu – je ne reviens pas là-dessus – une réduction légère, mais effective valeur du point. Ceci permettra de compenser ce petit redressement qui, j'espère, n'était que passager.

**QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À  
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET  
DE LA FORMATION, SUR « L'ORGANISATION  
DE COURS EN LANGUE ALLEMANDE POUR  
LES INSTALLATEURS PHOTOVOLTAÏQUES  
GERMANOPHONES »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Baltus-Möres à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'organisation de cours en langue allemande pour les installateurs photovoltaïques germanophones ».

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

**Mme Baltus-Möres (MR).** - Madame la Ministre, depuis mars 2014, pour pouvoir bénéficier de la prime QUALIWATT, les installations photovoltaïques doivent être montées soit par un installateur de systèmes solaires photovoltaïque certifié par RESCERT, soit par une entreprise labellisée NRQual PV par un organisme labellisation reconnue par la DGO4-Energie.

Pour obtenir ce certificat ou cette labellisation, les installateurs doivent suivre des cours proposés par la Région wallonne. Malheureusement, ces cours ne sont pas encore disponibles en langue allemande, ce qui défavorise les installateurs germanophones. Je salue vivement la position du ZAWM, que vous connaissez bien, qui serait prêt à donner ces cours. Il existerait même déjà une liste d'inscription dans laquelle certains électriciens ou installateurs se seraient déjà inscrits.

Mes questions sont les suivantes. La Communauté germanophone ou le ZAWM ont-ils déjà été contactés ou informés au sujet de ces cours ?

La version germanophone de ces cours a-t-elle déjà été traduite ? Dans cette hypothèse, à quelle date ces cours pourront-ils débiter ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, la Directive européenne, qui vise la certification des installateurs de petits systèmes d'énergie renouvelable, impose – vous l'avez dit – aux installateurs photovoltaïques qui souhaitent obtenir leur certificat Qualiwall auprès de l'organe de gestion des certificats RESCERT, de réussir un examen à l'issue d'une formation spécifique.

Cette formation est aujourd'hui dispensée par plusieurs centres de formation, tous agréés par la Wallonie. Une liste des centres agréés est par ailleurs disponible, si vous le souhaitez, sur le site de la DGO4-Energie du Service public de Wallonie.

D'ores et déjà, le Centre ZAWM d'Eupen est repris dans cette liste.

La première session de cours a débuté à Eupen le 13 mai dernier, sur la base des cours dispensés dans les autres centres de la Région wallonne, qui ont été traduits en langue allemande.

Nous ne pouvons bien sûr que nous réjouir de cette collaboration entre la Région wallonne et la Communauté germanophone en la matière.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Baltus-Möres.

**Mme Baltus-Möres (MR).** - Merci Madame la Ministre. Je dois avouer que je ne suis pas bien informée. Si c'est le cas, je vais vérifier. Les personnes m'ayant demandé ces renseignements n'étaient pas bien informées.

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À  
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET  
DE LA FORMATION, SUR « L'ACCÈS À LA  
PLATEFORME « WALLANGUES » POUR LES  
WALLONS NON FRANCOPHONE »**

**QUESTION ORALE DE MME DE BUE À  
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET  
DE LA FORMATION, SUR « LE PLAN  
WALLANGUES »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation :

- de Mme Schyns, sur « l'accès à la plateforme « Wallangues » pour les Wallons non-francophones » ;
- de Mme De Bue, sur « le plan Wallangues ».

La question de Mme Schyns est retirée. Vu son absence.

La parole est à Mme De Bue pour poser sa question.

**Mme De Bue (MR).** - Madame la Ministre, la plateforme d'apprentissage de langues gratuite Wallangues représente une avancée positive pour l'apprentissage des langues en Région wallonne. Nous soulignons les aspects positifs également.

Il s'agit d'une connaissance nécessaire pour permettre de mieux correspondre aux demandes faites sur le marché de l'emploi. Dernièrement, la presse faisait état d'une fréquentation du site qui avoisinait les 328 600 inscrits. Pouvez-vous confirmer ce constat ?

Plus de 30 % des inscrits auraient déjà passé un niveau depuis leur inscription. Le seul bémol qui était mis en évidence était le taux d'activité qui reste trop bas. Pouvez-vous nous en dire un peu plus ?

Vous-même, vous reconnaissiez qu'il fallait entretenir la motivation des usagers de la plateforme à poursuivre leur e-learning. Quelles sont les mesures que vous prévoyez pour augmenter ce taux d'activité et renforcer encore l'attractivité de la plateforme dans les prochains mois ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, le plan Marshall 2.vert avait lancé, en décembre 2009, comme priorité de promouvoir la mobilité et d'encourager l'apprentissage des trois langues nationales, ainsi que l'apprentissage de l'anglais.

La plateforme d'autoapprentissage Wallangues, partie intégrante du plan Langues, s'adresse, en principe, aux personnes de plus de 18 ans de langue française, résidant en Région wallonne.

À la fin du mois de février 2015, 359 000 personnes, aux profils très divers, étaient inscrites sur la plateforme Wallangues. Le nombre de personnes inscrites est en évolution constante depuis le démarrage du site en novembre 2011, ce qui est plutôt encourageant. En ce qui concerne la répartition de langues choisies par les apprenants, l'anglais arrive en tête avec 49,6 % des heures enregistrées, suivi par le néerlandais avec 36,7 % des heures, puis du français avec 7,7 % et de l'allemand en moindre proportion. On atteint 5,8 % des utilisateurs.

En moyenne, les personnes actives le sont pendant au moins cinq heures. Les 359 000 personnes qui se connectent à Wallangues ont, vous le concevez certainement, des besoins et des attentes très variés, et donc des « profils de connexion » différents.

Cela va d'un simple test de positionnement, réalisable en une demi-heure – qui est fortement apprécié – à une formation complète et en totale autonomie, de plusieurs dizaines d'heures au total, en passant par un rafraîchissement dans l'une des quatre langues cibles ou encore pour un complément dans le cadre d'un autre cours linguistique.

Parmi les nombreux utilisateurs de Wallangues, c'est auprès des personnes suivies en *blended learning*, dans le cadre d'un encadrement par les formateurs du FOREm, de l'IFAPME ou d'un centre d'insertion socioprofessionnelle, que les plus hauts taux d'activités sont enregistrés.

Si la plateforme a atteint, en termes quantitatifs, un taux élevé d'utilisateurs, tous les efforts doivent aujourd'hui se porter sur l'approche qualitative, pour améliorer encore l'impact de Wallangues sur l'apprentissage des langues et la progression des apprenants, ainsi que sur leur régularité.

Trois axes de travail sont développés à cet égard.

Tout d'abord, l'augmentation de la visibilité du site, notamment via des actions de communication et d'information ciblées et interactives, dans le cadre de la campagne du Wallangues Tour, qui vise à rencontrer, sur le terrain, un maximum de citoyens afin de les informer de l'existence de la plateforme et de les aider à démarrer et optimiser leur apprentissage.

Depuis 2013, le Wallangues Tour évolue progressivement vers des séances plus « qualitatives », ciblant des petits groupes d'utilisateurs de la plateforme. Ainsi sera bientôt inauguré un premier « café-langues », permettant, dans un cadre décontracté et ludique, l'organisation de tables de conversation, autour de l'outil Wallangues, et ce dans divers lieux publics de Wallonie.

Deuxième axe, le travail de relance et de motivation des apprenants grâce à un système d'e-mailings automatisés, mais aussi via diverses actions incitatives, telles que les jeux-concours. L'objectif est de redynamiser les utilisateurs actifs et de relancer ceux qui ont décroché. Cette stratégie a été élaborée en collaboration avec l'AWTic, représentée au sein du Comité d'accompagnement de Wallangues.

Enfin, troisième axe, le déploiement de nouvelles technologies, comme vous l'avez peut-être lu dans la presse, comme le format tablette, pour accroître encore la facilité d'utilisation de la plateforme. Par exemple, pour permettre à ceux qui sont extrêmement mobiles d'utiliser la plateforme dans les transports en commun.

Par ailleurs, le renouvellement du marché public et du cahier spécial des charges relatives à la mise à disposition de la plateforme, à l'accès aux contenus technopédagogiques, à l'hébergement, à la maintenance, et au déploiement du dispositif, est aujourd'hui en cours.

Pour des raisons budgétaires évidentes, l'extension de l'accès du site Wallangues aux citoyens résidant en Communauté germanophone n'est actuellement pas à l'ordre du jour. Néanmoins, dans le cadre de la présidence de la Grande Région assumée, depuis ce 1er janvier, par la Wallonie, il a d'ores et déjà été proposé de mettre à l'agenda du groupe de travail portant sur le marché du travail, un échange de bonnes pratiques avec nos partenaires grand-régionaux – dont la Communauté germanophone fait partie – sur l'apprentissage des langues en ligne. Une réflexion sera lancée sur la création d'une plateforme similaire à Wallangues, à l'échelle de la Grande Région et ouverte à tous les citoyens grand-régionaux, dont nos amis germanophones.

Le soutien à l'apprentissage à distance des langues, en s'appuyant notamment sur la plateforme Wallangues, constituera la priorité du futur Plan Marshall 4.0.

Plus précisément, il s'agira :

- de permettre à un maximum de personnes, en Wallonie, d'amorcer, de compléter ou de parachever leur apprentissage dans une ou plusieurs des quatre langues proposées ;
- d'améliorer la régularité et de favoriser l'accrochage des différents publics visés, que cela soit les apprenants, les demandeurs d'emploi, les étudiants, les travailleurs, les retraités, tout au long du parcours d'auto-apprentissage et en visant une progression efficace.

Il s'agira, en outre, d'examiner, en concertation avec les organismes concernés, et notamment l'interfédération des EFT/OISP et les opérateurs d'alphabetisation, quelles adaptations pédagogiques nous pourrions apporter au module français langue étrangère, pour mieux répondre aux besoins des publics faiblement qualifiés, notamment les primo-arrivants.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme De Bue.

**Mme De Bue (MR).** - Je vous remercie Madame la Ministre. Je n'ai pas grand-chose à ajouter. Je pense que les évolutions proposées vont dans le bon sens et j'espère que ce site aura un réel impact sur la possibilité à des Wallons d'accéder à un emploi. Puisque l'on sait que cela constitue encore une barrière pour accéder à l'emploi. Je ne peux que me réjouir des effets positifs de cette initiative.

*(Mme Gonzalez Moyano, Vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)*

#### **QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA FORMATION EN ALTERNANCE EN RÉGION WALLONNE »**

#### **QUESTION ORALE DE MME ZRIHEN À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA FORMATION EN ALTERNANCE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation :

- de Mme Baltus-Möres, sur « la formation en alternance en Région wallonne » ;
- de Mme Zrihen, sur « la formation en alternance ».

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

**Mme Baltus-Möres (MR).** - Madame la Ministre, lors de la visite de la Commission Emploi et Formation en Communauté germanophone, pour laquelle je vous

remercie encore, vous affirmiez que le problème de la formation en alternance en Région wallonne se situe au niveau de la mauvaise image qu'elle offre à la population.

Seule une entreprise sur 10 et 5 % des jeunes ont recours à ce type de formation, alors qu'en Communauté germanophone, la formation alternée rencontre un franc succès, sans aucun doute grâce au taux de mise à l'emploi s'élevant à 95 % dans les six semaines suivant la fin de la formation. Face à ce différentiel de résultat, je me permets tout de même de prétendre que le problème ne réside pas uniquement au niveau de l'image dégagée, mais tout simplement à la mauvaise conception de cette politique, étant donné qu'il n'y a pas assez d'entreprises prêtes à s'engager pour la formation des apprentis et pour les reprendre après leur formation.

Lors de cette visite, vous n'avez pas manqué de faire part de votre optimisme à l'égard de cette formule germanophone et avez même affirmé qu'une réforme de l'alternance allait être mise en place.

Précisément, aujourd'hui une étude de Manpower est sortie dans la presse. Cette étude est particulièrement interpellante pour la Wallonie. En effet, les pénuries de talents touchent à présent 24 % des employeurs en Belgique, alors que le taux de chômage est très élevé, soit 12,3 % en Wallonie. Ce sont les ouvriers qualifiés qui manquent le plus. Ce constat est sans appel et démontre, une fois de plus, la nécessité de revoir tout le modèle de la formation alternée en Wallonie, mais aussi de promouvoir ces filières qui souffrent d'une mauvaise image.

Au sujet de cette réforme, étant donné que l'élève modèle dans ce domaine est la Communauté germanophone, avez-vous prévu de futures rencontres avec le cabinet de la ministre de l'Emploi et le cabinet du ministre de l'Enseignement de cette entité ?

Savez-vous déjà concrètement comment la formation alternée sera réformée ?

Pour finir, quand cette réforme sera-t-elle bouclée et à partir de quelle date la nouvelle mouture de la formation en alternance en Région wallonne produira-t-elle ses effets ?

**Mme la Présidente.** - La parole est Mme Zrihen pour poser sa question.

**Mme Zrihen (PS).** - Madame la Ministre, la récente visite en Communauté germanophone de notre commission a permis de confirmer le réel intérêt et l'avenir prometteur que présente la formation en alternance.

Qui plus est, la création et la gestion d'un cadre francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie est un point d'orgue à la valorisation du

travail fourni pour les étudiants dans leur cursus scolaire. Néanmoins, pour nombre de personnes, le choix de l'alternance se fait par dernière chance, plutôt que pour l'intérêt d'un apprentissage mêlant la théorie à la mise en pratique professionnelle sous l'aile d'un employeur.

La question de la qualification des outils d'orientation scolaire est plus que jamais mise en avant. C'est un double combat qui doit être mené : le premier pour la valorisation de la formation en alternance et le deuxième doit permettre à ces futurs acteurs du marché du travail de ne pas s'inscrire dans un système en amorçant sa lente chute face à la révolution technologique et numérique.

Quels sont les moyens en possession de la Région wallonne pour valoriser ces secteurs d'apprentissage tournés vers l'avenir, porteurs d'emplois à long terme, auprès des citoyens ?

La plateforme commune à l'entièreté de la formation en alternance/technique/transition en Wallonie existe, mais manque de visibilité ou de communication dans le monde scolaire.

Comment pourriez-vous travailler avec le FOREM pour augmenter la visibilité de cet outil ? Quelles actions pourrions-nous mettre en œuvre pour légitimer le caractère positif de la formation en alternance et ne pas continuer à la voir, dans certaines régions, comme un échec ?

Comment la Région wallonne compte-t-elle anticiper l'évolution exponentielle du marché de la formation dans les 15 prochaines années, dans un réel souci de ne pas perdre les publics éloignés de ce dernier ? Métiers d'avenir, découverts sur le site du FOREM, pourraient-ils être une réponse ? Si oui, sur quel plan de communication comptez-vous l'exploiter ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Mesdames les députées, un gouvernement conjoint avec la Communauté germanophone est prévu le mois prochain. Lors de celui-ci, je proposerai à mes collègues de la Communauté germanophone de cosigner, avec moi, une note visant la mise en œuvre d'un groupe de travail sur l'alternance et l'orientation.

Je souhaite favoriser l'échange de bonnes pratiques en la matière – nous continuons notre dernière visite – et m'inspirer, notamment, des stages d'acculturation en entreprise, proposés aux jeunes de 14 à 15 ans, pendant les vacances de Pâques, pour leur permettre de découvrir un métier par la pratique. Cet outil d'orientation m'apparaît particulièrement porteur et propice à une expérimentation en Région wallonne. Je pense que c'était le cas pour tout le monde.

Dans le cadre de la réforme de l'alternance, une priorité sera réservée à la définition des modalités et à l'élaboration des outils nécessaires à la qualité de l'accueil et de l'encadrement des apprenants en entreprises. Les synergies développées avec la Communauté germanophone devraient permettre de transposer des outils efficaces chez les opérateurs de la formation en alternance.

Concernant la mise en œuvre de la réforme de l'alternance, le Gouvernement quadripartite du 26 février 2015 a défini les étapes de l'échéancier. D'ores et déjà, trois étapes ont été concrétisées :

- le collège de la Cocof a approuvé définitivement l'arrêté fixant l'entrée en vigueur du décret du 5 mars 2009 portant assentiment à l'accord de coopération-cadre relatif à la formation en alternance du 24 octobre 2008 ;
- le passage en première lecture au Gouvernement wallon de l'avant-projet d'arrêté fixant l'entrée en vigueur de l'accord de coopération-cadre relatif à la formation en alternance du 24 octobre 2008 et demande d'avis du Conseil d'État en urgence – c'était le Gouvernement du 13 mai 2015 ;
- le passage en première lecture au Gouvernement wallon de l'avant-projet d'arrêté fixant le modèle de contrat d'alternance et la demande d'avis aux organes consultatifs – c'était aussi au Gouvernement du 13 mai 2015.

La suite des actes à poser pour la mise en œuvre du modèle réformé dès septembre 2015 sont :

- l'approbation définitive, après avis des organes consultatifs et du Conseil d'État, des deux arrêtés que je viens d'évoquer ;
- la lecture unique aux trois gouvernements de l'arrêté portant désignation des administrateurs siégeant au sein du Conseil d'Administration de l'OFFA ;
- l'adoption par les trois gouvernements du projet de lettre de mission du fonctionnaire dirigeant de l'OFFA, ainsi que le lancement de l'appel à candidature.

Par ailleurs, le Pacte pour l'emploi et la formation, qui est en cours d'élaboration, a pour vocation de rassembler, dans un document déclaratif, les engagements conjoints, concrets et réalistes des partenaires sociaux et du Gouvernement wallon. Il s'articule autour de six grandes thématiques dont :

- le renforcement de l'orientation professionnelle tout au long de la vie ;
- la création de places de stages pour les apprenants de la formation professionnelle et en alternance.

Faire de l'alternance un choix positif relève aussi d'une dynamique d'orientation efficiente. Il convient d'aider les jeunes, mais aussi les demandeurs d'emploi,

les travailleurs en reconversion, à construire leur projet professionnel. Notamment en leur donnant toutes les informations utiles sur les métiers, les filières les plus appropriées, ou simplement en leur permettant de découvrir un métier in situ ou encore, pourquoi pas, de s'y essayer.

Faire de l'alternance une filière d'excellence nécessite aussi de pouvoir offrir un nombre croissant de places de stages en entreprises, pour permettre aux apprenants de se confronter à l'exercice d'un métier en situation réelle. Tout en mobilisant la participation des entreprises à l'émergence des compétences professionnelles dont elles auront elles-mêmes besoin.

Les engagements des partenaires sociaux formalisés dans ce pacte pour l'emploi et la formation et les actions concrètes qui en découleront devraient permettre la création de nouvelles places de stages que nous voulons de qualité, en s'appuyant sur des dispositifs comme les conventions sectorielles en matière de formation, d'enseignement et d'insertion, et sur les clauses sociales de formation dans les marchés publics.

Mon objectif, tout comme celui de mes collègues de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Cocof, est que la mise en œuvre de la Réforme de l'alternance se traduise, le plus rapidement possible, en résultats concrets, au bénéfice de la qualité de la formation des apprenants et, in fine – c'est l'espoir ultime – de leur insertion dans des emplois de qualité où ils pourront continuer à renforcer la compétitivité tant souhaitée de nos entreprises wallonnes.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Baltus-Möres.

**Mme Baltus-Möres (MR).** - Merci, Madame la Ministre. C'est bien. Je pense que vous avez déjà prévu une rencontre dans le mois qui vient. C'est assez vite. Il y a aussi le groupe de travail. Je pense que c'est un instrument plus pratique qui pourra travailler sur le niveau de l'organisation pour amener des atouts pour mieux organiser la réforme.

En plus, vous avez parlé très positivement de nos *Schnupperwochen*, des semaines de découvertes pour les jeunes de 14 à 18 ans, dans les entreprises, pour instaurer un premier contact positif. En Communauté

germanophone, on a fait une très bonne expérience avec cela, d'abord pour réorienter les jeunes, mais aussi pour sensibiliser les entreprises à former des apprentis. Cela va dans les deux directions et je pense que cela pourrait être utile aussi sur tout le territoire de la Région wallonne.

Finalement, j'avais juste une chose à dire. Je l'ai déjà dite dans un cadre plus informel à Mme la Présidente, Mme Zrihen. Vous avez parlé d'une future visite de la Communauté germanophone avec la commission pour aussi creuser un peu plus sur le fond, car je pense aussi que notre discours était un peu court. Pour cela, je veux bien être utile pour l'organisation ; j'ai beaucoup de contacts avec les écoles car j'ai travaillé presque cinq ans comme enseignante. Je pense que cela pourrait être utile aussi. Si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à me contacter aussi.

**Mme la Présidente.** - La parole est Mme Zrihen.

**Mme Zrihen (PS).** - Je pense que nous avons ouvert un chantier énorme.

Il est vrai que l'on devrait pouvoir mettre à profit, peut-être sans aller trop vite, ces fameuses journées blanches que les élèves découvrent en fin d'année où ils sont peut-être laissés à l'oisiveté. Je crois que cela pourrait être une initiative que l'on pourrait prendre assez rapidement, afin de les emmener faire des visites.

En tant que présidente du Comité sud pour l'emploi, nous avons pu organiser cela très rapidement. Que ce soit dans les centres de compétence qui sont dans les Régions, ne fût-ce que cette découverte directe et concrète qui peut parfois amener des orientations tout à fait intéressantes, surtout si elle est positivée par les enseignants qui les encadrent.

*(Mme Zrihen, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**Mme la Présidente.** - Ceci clôt nos travaux de ce jour. Je vous propose notre prochaine rencontre le 2 juin à 14 heures.

La séance est levée.

- La séance est levée à 18 heures 27 minutes.

## LISTE DES INTERVENANTS

Mme Jenny Baltus-Möres, MR  
Mme Valérie De Bue, MR  
M. Benoît Drèze, cdH  
Mme Virginie Gonzalez Moyano, PS  
M. Laurent Henquet, MR  
M. Dimitri Legasse, PS  
M. Patrick Prévot, PS  
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo  
Mme Éliane Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation  
Mme Mathilde Vandorpe, cdH  
Mme Olga Zrihen, Présidente

## ABRÉVIATIONS COURANTES

APE	aides à la promotion de l'emploi
ASBL	Association Sans But Lucratif
AWTic	Agence wallonne des Technologies de l'Information et de la Communication
CISP	convention d'insertion socioprofessionnelle
Cocof	Commission communautaire française
COPILA	Comité de pilotage de l'alternance
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
DGO4	Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie
DGO6	Direction générale opérationnelle de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche
EFT/OISP	Commission consultative d'agrément des O.I.S.P. et des E.F.T.
FEB	Fédération des Entreprises de Belgique
FOREm	Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi
FSE	Fonds social européen
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
MIRE	Missions régionales pour l'emploi
NEET	Not in Education, Employment or Training (Ni étudiant, ni employé, ni stagiaire)
OFFA	Office francophone de la Formation en alternance
O.I.S.P.	organismes d'insertion socioprofessionnelle
OIT	Organisation internationale du Travail
ONEM	Office national de l'emploi
PIB	produit intérieur brut
P.M.E.	petite et moyenne entreprise
QUALIWATT	Prime à l'installation de panneaux photovoltaïques
RESCERT	renewable energy systems certification
SPW	Service public de Wallonie
ZAWM	Zentrum für Aus- und Weiterbildung des Mittelstandes